



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés (S.I. C.P.R.H.)

Département de la Seine-et-Marne

Nombre de membres :

En exercice : 68
Qui ont pris part à la délibération : 30
Dont pouvoirs : 8
Date de la convocation : 27 mars 2024
Date d'affichage : 27 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 avril, à 19h34, le Comité syndical du SYNDICAT INTERCOMMUNAL CPRH, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Jean HALLAIS à Champs-sur-Marne, conformément au statut en vigueur, après convocation légale, sous la présidence de **M. CHEVALIER Luc**. Le quorum n'étant pas atteint lors de la réunion du 27 mars 2024 suite à convocation faite le 13 mars 2024, une deuxième convocation a été faite le 27 mars, pour réunion le 3 avril 2024.

Étaient présents : 22

Mme NGUYEN Khanh, Mme BEERNAERT Aude, M. VOISIN Claude, Mme SOUBIE-LLADO Marie, Mme LEGROS-WATERSCHOOT Corinne, Mme LAFFORGUE Nicole, Mme TARTARE Martine, Mme DEVILLARD Joelle, Mme DESCROIX Patricia, M. CABARRUS Cécile, M. FLEURY Sébastien, M. FATIS Stéphane, M. GAUDEFROY Gérard, M. CURUTCHET François, Mme JULIAN Patricia, Mme ROTOMBE Claudine, Mme COURTINE Elisabeth, M. CHEVALIER Luc, M. PILGRAIN Hervé, Mme GREGOIRE Natacha, Mme BOCH Béatrice, M. DESFOUX Didier.

Étaient absents excusés : 17

Mme LUCCHESI Elisabeth, Mme RIBAILLE Catherine, Mme BOISSOT Colette, Mme SAUNIER Nicole, M. LASMIER Robert, Mme TOMAS Elodie, Mme MOKEDDEM Hanifa, Mme LEHMANN Corinne, M. ROBERT Claude, Mme COURET Ghyslaine, M. MONSCOURT Philippe, Mme SARR Mariétou, M. BEGUE Gérard, Mme DESCOUX Marie-Agnès, Mme JODIN Isabelle, Mme RICHARDSON Esther, M. COCHEZ Jean-Luc.

Étaient absents non excusés : 29

Mme RODRIGUES Fatima, Mme BORIES Régine, Mme HAM Lavie, M. VIN Mouttabi, Mme BOURGOGNE Sandrine, Mme TABAI Samia, Mme RIOJA Virginia, M. RABASTE Brice, M. MAURY Philippe, M. LASSAU Cédric, Mme HERBIN Hélène, Mme LECOLLE Sandrine, Mme DAGUERRE Martine, M. DELAPORTE Norbert, M. CHOFFARDET Pierre, Mme MAAH Monique, M. VERAX Jérôme, M. MACHADO Anthony, Mme CLERC Marie, M. LECLERE Nicolas, M. TEMPLIER Yvon, Mme ZAHLAOUI Chantal, Mme GUILLOSSOU Carine, M. ROBIN-LEROY Francis, Mme LAMRI Khadidja, M. VILLALBA-MOLERO Florent, M. LEBON Fabien, Mme BRUNET Stéphanie, M. TOUNSI Tony.

Procurations : 8

Mme RIBAILLE Catherine en faveur de Mme GREGOIRE NATACHA, Mme BOISSOT Colette en faveur de M. Luc CHEVALIER, Mme MOKEDDEM Hanifa en faveur de M. GAUDEFROY Gérard, M. ROBERT Claude en faveur de M. CURUTCHET François, Mme COURET Ghyslaine en faveur de Mme DESCROIX Patricia, M. BEGUE Gérard en faveur de Mme ROTOMBE Claudine, Mme DESCOUX Marie-Agnès en faveur de Mme COURTINE Elisabeth, Mme RICHARDSON Esther en faveur de M. PILGRAIN Hervé,

Secrétaire de séance : Mme NGUYEN Khanh

DELIBERATION N°SI-DEL-2024-12 : BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024.

Le Comité syndical a pris connaissance le 7 février 2024 du Débat d'Orientations budgétaires pour l'exercice 2024. Il est présenté ci-dessous, le projet de budget pour l'exercice 2024 avec reprise des résultats 2023. Celui-ci s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

	Recettes	Dépenses
Section de Fonctionnement	1 042 786.20 €	
Excédent reporté	394 409.31 €	
Total section Fonctionnement	1 437 195.51 €	1 437 195.51 €
Section d'Investissement	914 867.78 €	
Solde reporté	150 719.12 €	
Total section Investissement	1 065 586.90 €	1 065 586.90 €

LE COMITE SYNDICAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Comité syndical du 7 février 2024, en particulier les orientations budgétaires relatives à la préparation du Budget primitif 2024,

CONSIDERANT la délibération n° SI-DEL-2024-11 portant sur la reprise des résultats 2023,

ENTENDU que le budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

	Recettes	Dépenses
Section de Fonctionnement	1 042 786.20 €	
Excédent reporté	394 409.31 €	
Total section Fonctionnement	1 437 195.51 €	1 437 195.51 €
Section d'Investissement	914 867.78 €	
Solde reporté	150 719.12 €	
Total section Investissement	1 065 586.90 €	1 065 586.90 €

VU l'avis favorable de la Commission des Finances le 5 mars 2024,

VU l'avis favorable du Bureau le 13 mars 2024,

VU le budget primitif 2024 proposé en annexe.

OUI Madame DESCROIX, Rapporteur en Comité Syndical,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE le Budget primitif 2024 par chapitre selon les équilibres visés ci-avant et conformément au document joint en annexe, avec reprise des résultats 2023.

VOTANTS : 30

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



Ainsi fait et délibéré en séance du 3 avril 2024

**Le Président
Luc CHEVALIER**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.